

## Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)  
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021  
Trimestre : octobre à décembre

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Départ à la retraite	2020-10-27	n/d	75,00 \$
Départ à la retraite	2020-10-29	n/d	131,85 \$
Départ à la retraite	2020-11-12	n/d	140,93 \$
Départ à la retraite	2020-11-19	n/d	75,00 \$
Départ à la retraite	2020-11-19	n/d	75,00 \$
25 ans de service	2020-11-25	n/d	66,85 \$
Départ à la retraite	2020-12-02	n/d	75,00 \$
Départ à la retraite pour deux personnes	2020-12-16	n/d	150,00 \$
Départ à la retraite	2020-12-23	n/d	75,00 \$
Départ à la retraite	2020-12-23	n/d	75,00 \$

### Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 décembre 2020. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.